

décora l'architecte de l'ordre de Saint-Michel ; mais je n'ai trouvé aucun document qui me permette de dire qu'il l'appela, son cher et bien aymé Morand, comme Louis XV avait désigné Perrache, dans le préambule de ses lettres patentes.

En même temps la chaussée se construisait sur le bord du Rhône et l'on remblayait ce qui forme la place Perrache, en laissant les eaux dans le grand bassin, remplacé aujourd'hui par le cours du Midi. La valeur du terrain conquis devait payer la dépense des travaux ; on comptait les vendre 24 livres la toise en moyenne, c'était beaucoup pour l'époque.

A partir de 1771 Perrache chercha des capitaux ; Soufflot et Coustou qui dans le principe étaient ses associés, eurent la prudence de changer leur position contre celle de simples créanciers ; nous dirions aujourd'hui, de changer leurs actions contre des obligations.

La société composée de vingt-cinq personnes, avec des intérêts inégaux, ne se forma pas sans peine ; elle était attaquée de tous côtés, surtout par des écrits anonymes.

Perrache y répondit par une brochure intitulée : *Réponse de M. Perrache à un financier de Paris*. (Imprimerie Chavanne, Lyon 1771).

Elle finit ainsi : « J'ai dit la vérité, j'ai cherché à persuader, parce que je suis persuadé moi-même. Je sollicitais depuis longtemps la vérification de mes nivellements, j'ai obtenu qu'elle serait faite de la manière la plus capable de rassurer tous les intéressés. »

Cette vérification fut faite, et confondit ses contradicteurs.